

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2016

Le 8 mars 2016 à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} mars 2016, s'est assemblé en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. André GUILLOU, Maire.

Etaient présents : M. André GUILLOU, Maire ; MM. (Mmes) Michel GUILLOU, José LENEPVEU, Sophie BOYER, Serge QUEMERE, Catherine DE ABREU, Etienne CHEREAU et Jocelyne CAROFF, Adjointes ; MM. (Mmes) Max GOUDENHOOF, Fanny DERRIEN, Frédéric HENRIO, Danièle GOMES, Daniel MANCHEC, Pascal PITOR, Catherine GARREAU, Jean-Luc QUEMERE, Lydie GOARIN, Jean-Christophe HUIBANT, Henri BOUTET, Jérôme GOURMELEN, , Patrick LE GUYADER, René ROCUET et Valérie MOREL, Conseillers Municipaux.

Procuration : Mme Solenn LE STRAT-MOYSAN à Mme Fanny DERRIEN.

Absentes excusées : Mmes Edith GOURLAN, Nathalie DROAL et Sophie TUDAL.

Secrétaire de séance : M. Frédéric HENRIO.

1 - T : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins deux abstentions (Mme Catherine DE ABREU et M. René ROCUET).

2 - T : BUDGET PRINCIPAL 2015 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

Arrivée de Mme Jocelyne CAROFF à 20 H 45.

M. Michel GUILLOU précise que le Compte Administratif 2015 de la Commune, examiné en Commission des Finances le 29 Février 2016, se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	2 951 811,37 €
Recettes	3 447 887,91 €
Résultat reporté 2014	100 000,00 €
Excédent de clôture	596 076,54 €

Section d'investissement

Dépenses	2 336 441,61 €
Recettes	1 716 080,74 €
Excédent reporté 2014	518 630,02 €
Déficit reporté 2015	101 730,85 €

Il souligne ensuite que le Compte de Gestion tenu par le Trésorier est conforme dans ses résultats au Compte Administratif de la Commune.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ARRETE le compte de gestion 2015.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE M. Michel GUILLOU, 1^{er} Adjoint, en qualité de Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs.

M. Michel GUILLOU fait une lecture commentée du compte administratif.

M. Patrick LE GUYADER souligne que le compte administratif est marqué par une stagnation de la capacité d'autofinancement malgré le plan d'économies, contrairement à son niveau élevé l'année précédente. La dette est très élevée, bien qu'ayant baissé en 2015. Il constate également une forte diminution de la DGF, la commune étant plus impactée que les autres communes, et le coût des TAP. Il déplore une dérive financière des investissements sans que les taux d'imposition n'aient été augmentés.

M. Michel GUILLOU lui rappelle qu'il avait voté contre le plan d'économies en décembre 2014. Il précise que la baisse des dotations cumulée sur 3 ans est de l'ordre de 160 000 € et que la capacité d'autofinancement est plus élevée que le montant annoncé.

M. le Maire souligne que le Conseil s'était engagé sur la nécessité de faire les investissements qui ont été réalisés. Le restaurant scolaire est certes un investissement lourd mais aussi un équipement fait pour durer et dont l'amortissement est à étaler dans le temps. En fin 2016, la commune aura perdu 160 000 € de dotations et verra en plus sa participation au titre du FPIC (Fonds de Péréquation intercommunal et Communal) augmenter. Il faudra cette année envisager une augmentation des impôts locaux. Il rappelle que les impôts des ménages représentent 27 % des recettes de fonctionnement et ceux des entreprises (taxe foncière bâtie) 10 %.

M. Michel GUILLOU se demande quelle serait la situation de la commune si les dépenses de fonctionnement n'avaient pas été diminuées. Les charges de personnel représentent 56,8 % de ces dépenses, même si le niveau des services correspondant est important.

M. le Maire souligne que la commune est à jour avec les équipements structurants et que la voirie est en bon état. Il faudra néanmoins continuer à l'entretenir.

M. Patrick LE GUYADER répète qu'il aurait peut-être fallu toucher à la fiscalité pour financer la construction du restaurant scolaire.

M. le Maire répond que si la commune avait eu connaissance suffisamment tôt des projets de diminution des dotations de l'Etat, les taux auraient été augmentés précédemment.

Mme Sophie BOYER rappelle que M. LE GUYADER trouvait scandaleux d'augmenter les impôts quand tout allait bien.

M. Patrick LE GUYADER précise que la CCPF ne s'est pas privée d'augmenter les taux.

M. José LENEPVEU fait remarquer que, parallèlement, la CCPF prend à sa charge 75 % du FPIC.

M. René ROCUET regrette que le reproche concernant le coût du restaurant scolaire ne soit pas accepté. Il reste des travaux importants à réaliser : aménagement de la zone de Mousterland, réhabilitation de la Maison Communale, mise aux normes accessibilité de la Halle des Sports. Il s'estime frustré de participer au Conseil Municipal alors que la commune n'a pas les moyens d'investir.

M. le Maire répond que c'est la raison pour laquelle il convient de poursuivre un programme d'économies, tout en maintenant un bon niveau de services à la population.

M. René ROCUET estime que ce programme d'économies est douloureux pour les associations.

M. le Maire fait remarquer que la commune a toujours été à l'écoute des associations, qui peuvent demander une subvention exceptionnelle en cas de situation financière difficile.

M. Serge QUEMERE souligne que le programme de rénovation de la voirie qui était prévu a été réalisé.

M. Michel GUILLOU met aux voix, par un vote à mains levées, le Compte Administratif de la Commune dressé par le Maire, qui est approuvé à 19 voix pour et 4 voix contre (MM. Jérôme GOURMELEN, Patrick LE GUYADER, René ROCUET et Mme Valérie MOREL) (M. le Maire est sorti de la salle).

3 - T : BUDGET ANNEXE 2015 DE L'ATELIER-RELAIS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

M. Michel GUILLOU précise que le Compte Administratif 2015 de l'atelier-relais, examiné en Commission des Finances le 29 Février 2016, se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	6 641,85 €
Recettes	16 784,80 €
Excédent de clôture	10 142,95 €

Section d'investissement

Dépenses	9 669,36 €
Recettes	10 219,27 €
Excédent reporté 2014	6 348,18 €
Excédent de financement total	6 898,09 €

Il souligne ensuite que le Compte de Gestion tenu par le Trésorier est conforme dans ses résultats au Compte Administratif de l'atelier-relais.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ARRETE le compte de gestion 2015 de l'atelier-relais.

M. Michel GUILLOU fait une lecture commentée du compte administratif.

M. Michel GUILLOU met aux voix, par vote à mains levées, le Compte Administratif de l'atelier-relais dressé par le Maire, qui est approuvé après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés (M. le Maire est sorti de la salle).

4 - T : BUDGET ANNEXE 2015 DU COMMERCE-RELAIS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

M. Michel GUILLOU précise que le Compte Administratif 2015 du commerce-relais, examiné en Commission des Finances le 29 Février 2016, se présente dans ses grandes lignes de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 490,72 €
Recettes	6 964,12 €
Excédent de clôture	5 473,40 €

Section d'investissement

Dépenses	0,00 €
Recettes	2700,00 €
Excédent reporté 2014	0,00 €
Excédent de financement total	2 700,00 €

Il souligne ensuite que le Compte de Gestion tenu par le Trésorier est conforme dans ses résultats au Compte Administratif du commerce-relais.

M. Michel GUILLOU fait une lecture commentée du compte administratif.

Le Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire, après un vote à mains levées à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ARRETE le compte de gestion 2015 du commerce-relais.

M. Michel GUILLOU met aux voix, par vote à mains levées, le Compte Administratif du commerce-relais dressé par le Maire, qui est approuvé après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés (M. le Maire est sorti de la salle).

5 - T : TRAVAUX EN REGIE 2016 : DETERMINATION DU COUT DU PERSONNEL COMMUNAL

M. Michel GUILLOU rappelle que, par délibération du 20 Décembre 2002, le Conseil Municipal avait institué la prise en compte budgétaire des travaux en régie réalisés sur le patrimoine communal.

Au regard des avancements dont ont bénéficié les agents des Services Techniques Municipaux au cours de l'année 2015, il convient de réajuster le coût horaire des agents précédemment déterminé.

Pour l'année 2016, la même méthode de calcul s'applique pour convenir du traitement moyen indiciaire majoré des agents titulaires en poste au 01/01/16, soit l'indice majoré 362 de la filière technique. Le montant du régime indemnitaire y est rajouté. Par conséquent, le montant horaire s'élève à 17,28 € pour l'année 2016. M. Michel GUILLOU rappelle que le montant horaire des travaux en régie s'élevait à 17,19 € en 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette proposition qui a reçu un avis favorable de Commission des Finances lors de sa séance du 29 Février 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Michel GUILLOU et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'ENTERINER le montant horaire de 17,28 € pour le calcul des travaux en régie,

D'APPLIQUER ce tarif pour définir les travaux en régie dans le budget 2016.

6 - T : DOTATIONS SCOLAIRES 2016

M. Etienne CHEREAU rappelle au Conseil Municipal que le Comité Consultatif des Affaires Scolaires s'est réuni le Jeudi 25 Février 2016 pour examiner les dotations scolaires 2016. Les propositions émises par ce comité ont été présentées à la Commission des Finances du 29 Février dernier. Il donne lecture des tableaux transmis avec la note de synthèse.

Effectifs scolaires au 01/01/16

Années	Ecoles publiques Léonard de Vinci			Ecole privée Saint-Louis			Totaux
	Maternelle	Elémentaire	Total	Maternelle	Primaire	Total	
2014/2015	114	157	271	51	89	140	411
<i>Commune</i>	101	145	246	41	68	109	355
<i>Hors commune</i>	13	12	25	10	21	31	56
2015/2016	107	171	278	59	83	142	420
<i>Commune</i>	96	155	251	44	63	107	358
<i>Hors commune</i>	11	16	27	15	20	35	62

Dotations scolaires aux écoles publiques

Imputation	Nature de la dépense	Ecole maternelle	Ecole élémentaire
Fonctionnement			
60611	Eau	1 400,00	1 000,00
60612	Electricité	3 300,00	4 800,00
60621	Chauffage	4 500,00	7 000,00
60628	Pharmacie	110,00	100,00
60631	Fournitures d'entretien	1 500,00	700,00
60632	Fournitures de petit équipement	700,00	150,00
60633	Fournitures de voirie	150,00	150,00
60 636	Vêtements de travail	200,00	-
6064	Fournitures administratives	270,00	380,00
6067	Fournitures scolaires (40 €/élève de la commune)	4 290,00	7 130,00
6067	Livres		
6068	Autres matières et fournitures	250,00	300,00
611	Contrat de prestations de services	1 000,00	700,00
6122	Crédit-bail mobilier	-	8 919,36
61522	Entretien des bâtiments	500,00	1 000,00
61558	Réparation du matériel	1 000,00	600,00
6156	Maintenance photocopieur et tableaux numériques	1 400,00	2 500,00
616	Primes d'assurances	700,00	760,00
6184	Versements à des organismes de formation	200,00	-
6188	Autres frais divers	2 900,00	-
6262	Téléphone	1 100,00	1 500,00
6283	Nettoyage des locaux	500,00	650,00
637	Autres impôts	470,00	780,00
6475	Médecine du travail	300,00	
	Personnel rattaché à l'école	86 400,00	24 000,00
	Personnel STM - interventions ponctuelles	900,00	1 400,00
	Personnel administratif	950,00	900,00
Sous-total		114 990,00	65 419,36
Investissement			
2183	Matériel (bureau ou informatique)	2 400,00	730,00
2188	Matériel divers	1 500,00	636,00
Sous-total		3 900,00	1 366,00
TOTAL GENERAL		118 890,00	66 785,36

M. Etienne CHEREAU souligne que l'école élémentaire est équipée de 6 TNI (Tableaux Numériques Interactifs) et que la compétence pour l'achat de ce type de matériel a été transférée à la CCPF depuis le 1^{er} janvier 2016. Il précise également que l'école St-Louis a demandé la mise à disposition d'un TBI et de 8 tablettes.

Mme Danièle GOMES fait remarquer que la compétence transférée est devenue discriminatoire entre les enfants du public et ceux du privé, pourquoi a-t-elle été acceptée par la CCPF ? M. le Maire rappelle que la CCPF n'a pas signé de contrat d'association avec les écoles privées. Par contre, elle a budgété 20 VPI en 2016, ce qui réduit d'autant la charge financière pour les communes.

M. René ROCUET partage l'opinion de Mme GOMES.

M. Henri BOUTET demande à quoi correspond le crédit de 200 € pour les vêtements de travail à l'école maternelle. Mme Danièle GOMES répond qu'il s'agit des blouses du personnel.

M. CHEREAU présente ensuite les propositions de subventions scolaires pour 2016.

Objet	Ecoles publiques		Ecole Privée
	Elémentaire	Maternelle	
Association sportive (4 €/élève)	684,00	384,00	568,00
Arbre de Noël (5,10 €)	872,10	545,70	724,20
Sorties éducatives (40 €)	6 200,00	3 840,00	4 280,00
TOTAUX	7 756,10 €	4 769,70 €	5 572,20 €

MM. René ROCUET et Jérôme GOURMELEN déplorent la baisse des crédits pour les sorties éducatives.

M. le Maire répond que c'est l'application du plan d'économies et qu'en contrepartie les enfants bénéficient d'activités éducatives gratuites de qualité dans le cadre des TAP.

M. Michel GUILLOU ajoute que la commune était très généreuse par le passé. Même si elle l'est moins dorénavant, elle est encore une des plus généreuses sur ce point au niveau des communes du Pays Fouesnantais.

M. Etienne CHEREAU présente enfin la proposition de dotation à l'OGEC de l'école Saint-Louis et précise comment elle est calculée.

Montant versé en 2015	77 768,93 €
Ajustement 2015	2 256,79 €
Montant pour 2016	79 293,55 €
Total dotation 2016	81 550,35 €

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions budgétaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. CHEREAU et délibéré, décide à 20 voix pour et 4 abstentions (MM. Jérôme GOURMELEN, Patrick LE GUYADER, René ROCUET et Mme Valérie MOREL),

D'APPROUVER les propositions de dépenses des écoles publiques Léonard de Vinci en fonctionnement et en investissement,

D'APPROUVER les propositions du Comité Consultatif des Affaires Scolaires sur le montant des subventions 2016,

D'APPROUVER le montant de l'attribution de la dotation à l'OGEC Saint-Louis pour l'année 2016, ainsi que pour les mois de Janvier et Février 2017,

D'AUTORISER M. le Maire à effectuer une régularisation par rapport aux montants versés pour les mois de Janvier et Février 2016.

7 - T : SUBVENTION AU K.A.S. POUR LE DEPART DU TOUR DU FINISTERE CYCLISTE 2016

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une lettre du K.A.S. (Kerfeunteun Animations Sportives) sollicitant la commune pour le départ du Tour du Finistère cycliste en 2016 et l'octroi d'une subvention.

Il rappelle que le montant demandé au titre de l'édition 2015 était de 7 500 € et que, par délibération 2 - O du 8 septembre 2015, un accord de financement à hauteur de 3 750 € avait été donné pour l'organisation du départ du Tour du Finistère cycliste en 2016.

M. le Maire informe le conseil qu'une association a été créée pour épauler la commune, Saint-Evarzec Vélo Animations (S.E.V.A.). Elle prend à sa charge 50 % du financement, soit 3 750 €, ce qui réduit de moitié la participation de la commune.

M. Jérôme GOURMELEN ne comprend pas que, vu l'état des finances, la commune continue à financer des opérations de prestige.

M. le Maire répond qu'autour du départ du Tour du Finistère est organisée la semaine du vélo à Saint-Evarzec.

Mme Sophie BOYER explique que l'objectif à terme est que la commune, en s'appuyant sur une association dynamique et de nombreux partenaires, n'ait plus à intervenir financièrement. Sur les thèmes du vélo et du développement durable, de nombreuses animations vont être mises en place : une zone 30 expérimentale dans le Bourg, une opération de remise en selle sur vélo traditionnel et une démonstration de vélo à assistance électrique, une exposition sur les économies d'énergie, une rando cyclo, 2 séances de vélo-cinéma, une conférence par les jeunes qui ont parcouru Quimper-Pékin à vélo, un relais VTT (4 participants par équipe), un marché sur l'esplanade de la Halle des Sports, un dîner spectacle sur le thème des danses orientales, en partenariat avec l'association « Rêves d'Orient », puis le départ de la course le samedi en fin de matinée.

M. Frédéric HENRIO ajoute que les jeunes du CCJ ont été associés à la conception de la machine pour le vélo cinéma. Elle est dimensionnée pour fonctionner avec 30 vélos et pourra servir pour d'autres animations par la suite.

Mme Sophie BOYER précise qu'en tant que Vice-Présidente de l'association S.E.V.A., elle ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées à 18 voix pour, 3 voix contre (M. Jérôme GOURMELEN, M. Patrick LE GUYADER et Mme Valérie MOREL) et 2 abstentions (Mme Danièle GOMES et M. Frédéric HENRIO),

D'ALLOUER au K.A.S. une subvention de 3 750 € pour l'organisation du départ du Tour du Finistère cycliste en 2016.

8 - T : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - INSTALLATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2224-37,

Vu les statuts du SDEF, notamment son article 3,

Vu les délibérations du Comité syndical n° 42-2013 du 13 décembre 2013, n° 15-2014 du 6 mars 2014 et n° 38-2015 du 29 juin 2015,

Vu le schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de charge de véhicules électriques en Finistère,

Considérant que l'État a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue un maillon incontournable de cette stratégie,

Considérant que le SDEF a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé,

Considérant que l'étude réalisée par le SDEF a fait ressortir la commune de Saint-Evarzec comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement,

Considérant que l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une IRVE seront pris en charge par le SDEF,

Considérant que, pour inscrire cette IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du SDEF et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'État dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne,

Considérant que :

- dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques en Finistère, le SDEF doit installer une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables (désignée ci-après « IRVE ») sur le domaine public communal ;
- l'installation de cette infrastructure constitue une occupation du domaine public communal nécessitant la conclusion d'une convention ;
- Le ou les emplacements mis à disposition dans le cadre de cette convention, sera exclusivement affecté à cette fin.

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal, au vu des éléments qui précèdent, d'autoriser l'occupation du domaine communal en vue de l'implantation d'infrastructure de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

M. Serge QUEMERE précise que l'emplacement choisi pour le stationnement des véhicules à recharger est situé au pignon de la Halle des Sports.

M. Frédéric HENRIO souligne que les bornes à recharge rapide qui vont être mises en place consomment beaucoup d'énergie, or la Bretagne est déficitaire en électricité et doit déjà en importer. Ce n'est donc pas une solution miracle mais elle a au moins le mérite de lancer le développement des véhicules électriques.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et délibéré, décide, après un vote à mains levées, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir sur ce dossier entre le SDEF et la commune, ainsi que d'éventuels avenants à cette convention,

DE S'ENGAGER sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

9 - T : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rappelle au Conseil qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal avait décidé, par délibération du 10 avril 2014, de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions.

Il en va ainsi de la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant inférieur à 50 000 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget. Le Conseil Municipal doit être tenu informé des consultations engagées et des actes pris en vertu de cette délégation.

M. le Maire demande aux conseillers de prendre acte que ce document a bien été porté à leur connaissance.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

PREND ACTE que la liste des marchés passés en procédure adaptée en 2015 lui a été présentée.

10 - T : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M. le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser un débat d'orientation budgétaire sur les trois budgets de la commune : le budget principal, celui de l'atelier-relais ainsi que celui du commerce-relais.

Budget principal

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le budget communal sera à nouveau impacté en dépenses et en recettes par la poursuite du plan d'économies qui avait été validé le 16 décembre 2014.

- Volet recettes

Il sera proposé une augmentation des taux des impôts locaux pour absorber une partie de la poursuite de diminution des dotations.

En effet, les perspectives d'évolution de la DGF, en tenant compte des éléments actuellement en notre possession, font apparaître une constante régression qui, sur la durée du mandat, représentera 935 000 € de manque de recette.

- Volet dépenses

En fonctionnement, le coût de l'adhésion au SIVALODET sera supprimé. En effet, par délibération du 29 janvier 2016, le SIVALODET a modifié ses statuts pour autoriser la CCPF à adhérer au SIVALODET en lieu et place des communes concernées par le bassin versant de l'Odet.

M. Pascal PITOR précise que rien ne changera en ce qui concerne les délégués.

Par contre, la participation de la commune au titre du FPIC (Fonds de Péréquation intercommunal et Communal) augmentera de 7 691 €, pour atteindre un montant de 21 547 € en 2016. L'évolution du montant de cette participation se poursuivra dans les années à venir et s'élèvera à 32 863 € en 2019.

Par ailleurs, en application du plan d'économies, la subvention aux écoles pour les sorties éducatives se réduit de 75 € à 40 € par élève.

En investissement, la chronologie de réunion des commissions est modifiée pour 2016. La Commission des Travaux se réunira le mardi 15 mars, soit après le vote du compte administratif et le début de préparation du budget primitif, de façon à connaître précisément l'enveloppe dont elle peut disposer pour établir des prévisions. La Commission des Finances préalable à la séance de vote du budget se prononcera sur les propositions émises.

Pour les opérations actuellement ouvertes, les crédits seront réajustés par rapport aux marchés passés ou aux projets à venir :

- ◆ N° 11 - Mobilier - Matériel : La principale acquisition sera un minibus d'occasion, celui qui sert actuellement de support à la publicité. Un nouveau minibus sera mis à disposition de la commune après démarchage auprès des annonceurs potentiels.
- ◆ N° 12 - Bâtiments communaux : Ce programme ne comportera pas de gros projets en 2016.
- ◆ N° 13 - Voies et réseaux : Un programme d'entretien de la voirie communale sera budgété. Deux autres postes de dépenses seront à programmer : l'aménagement définitif du parking de l'école élémentaire Léonard de Vinci qui a été agrandi suite à la démolition de la salle de motricité et l'accompagnement d'une partie des travaux d'enfouissement de réseaux électriques et d'éclairage public réalisés sous maîtrise d'ouvrage communautaire. La commune prendra à sa charge l'enfouissement des réseaux Orange.
- ◆ N° 802 - Restaurant scolaire : Une partie des restes à réaliser de 2015 permettra de couvrir le solde des marchés de travaux et des subventions. Ce programme sera conservé jusqu'à la fin de la garantie biennale.
- ◆ N° 902 : Aménagement du réseau d'eaux pluviales dans la ZA de Troyalac'h. : Le solde des marchés de travaux et des subventions figure dans les restes à réaliser de 2015.

- ◆ N° 1204 : Révision du document d'urbanisme communal : La procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme va se poursuivre par le débat sur le PADD en Conseil Municipal, puis la préparation du projet de zonage et de règlement et la rédaction des orientations d'aménagement, en vue de l'arrêt du projet qui sera présenté en réunion publique.
M. René ROCUET émet le souhait d'avancer rapidement sur ce dossier. M. le Maire répond qu'il faut faire très attention sur la rédaction des pièces pour ne pas asphyxier le développement de la commune. Une réunion aura lieu prochainement. M. ROCUET demande de vérifier s'il n'y avait pas une délibération à prendre rapidement pour que la commune ne bascule pas en PLUi. M. le Maire répond que la CCPF suit ce dossier de près.
- ◆ N° 1401 : Rénovation de l'éclairage public : ce programme est conservé, mais sans aucune nouvelle inscription de crédits.
- ◆ N° 901 : Aménagement du carrefour de Croas an Intron : ce programme est conservé pour la réalisation de la 2^{ème} tranche de travaux, le cheminement le long de la RD du giratoire jusqu'au Bois du Moustoir.
M. René ROCUET pressent que ces travaux ne pourront pas être réalisés cette année. M. le Maire précise qu'il faut cependant conserver le programme car la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 50 % du montant des travaux.
- ◆ N° 9204 - Acquisitions foncières : La politique communale d'acquisitions foncières et immobilières se poursuivra, en fonction des opportunités qui se présenteront. Elles seront financées par décision modificative.
M. René ROCUET déplore le manque de réserves foncières communales, alors que des possibilités existent. M. LENEPVEU répond que l'OPAC a des projets de construction sur plusieurs terrains privés de la commune, en location et location-acquisition. Des contacts avec les propriétaires sont en cours.

Deux nouveaux programmes seront créés :

- ◆ N° 1601 : Aménagement de la zone de loisirs de Moustierlann. Ce programme a été réévalué par la maîtrise d'œuvre à un montant de travaux de 935 000 € HT. La phase concernant les abords du restaurant est évaluée à 282 000 €. Celle concernant le reste de la parcelle, avec notamment l'aménagement des deux terrains de foot et la création d'un réseau d'eaux pluviales est estimée à 663 000 €. Une partie des restes à réaliser de l'opération N° 802 - Restaurant scolaire sera transférée sur ce programme pour financer les études.
M. René ROCUET en conclue qu'il ne se passera rien au niveau de ce programme cette année. M. le Maire précise que, dans un 1^{er} temps, il conviendra de valider l'opération et de monter les dossiers de demande de subventions de façon à avoir les notifications pour le budget 2017.
- ◆ N° 1602 : Rénovation urbaine en Centre Bourg. Ce programme permettra le lancement de l'opération d'aménagement de l'îlot BOURBIGOT-PORCHERON, avec notamment la démolition du bâti et le début des études.

Budget annexe de l'atelier-relais

L'objet de ce budget est de gérer le dernier atelier-relais dont la commune est propriétaire, l'atelier n° 12 loué aux Papillons Blancs. Ce budget comporte le remboursement de l'emprunt lié à la construction du bâtiment, des travaux d'entretien ainsi que l'encaissement du loyer.

Budget annexe du commerce-relais

L'objet de ce budget est de gérer le local commercial dont la commune est propriétaire Place de l'Eglise, loué à M. Thomas LE DREZEN pour une activité de crêperie. Ce budget comporte les travaux d'entretien du bâtiment ainsi que l'encaissement du loyer.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire préalable au vote des budgets primitifs 2016.

11 - T : INFORMATIONS DIVERSES

- 📖 M. le Maire présente le rapport annuel d'activité du conciliateur de justice pour l'année 2015.
- 📖 M. le Maire informe les conseillers que le rapport de développement durable 2015 du Conseil Départemental du Finistère est à leur disposition à l'accueil de la mairie, pour consultation.
- 📖 M. le Maire informe les conseillers que le bilan annuel 2014 de l'eau en Bretagne, réalisé par la DREAL, est à leur disposition à l'accueil de la mairie, pour consultation.
- 📖 Dates à retenir :
 - Réunions
 - ✓ Vendredi 11 mars à 18 H à la Maison Communale : Réunion pour la mise en place de l'atelier informatique inter-générationnel.
 - ✓ Lundi 14 mars à 14 H : Plantation de l'arbre de la laïcité à l'école élémentaire.
 - ✓ Lundi 14 mars à 20 H 30 : Comité Consultatif de la Sécurité.
 - ✓ Mardi 15 mars à 20 H 30 : CCAS (salle du conseil).
 - ✓ Mardi 15 mars à 20 H 30 : Commission des Travaux (salle des commissions).
 - ✓ Vendredi 18 mars de 16 H 30 à 18 H 30 : Portes ouvertes à l'école maternelle Léonard de Vinci.
 - ✓ Vendredi 18 mars de 17 H à 19 H : Portes ouvertes à l'école élémentaire Léonard de Vinci.
 - ✓ Mardi 29 mars à 20 H 30 : Commission des Finances.
 - Manifestations
 - ✓ Du 08 mars au 30 avril à la Médiathèque : Exposition de peinture et dessins de Jean-Luc Buis
 - ✓ Samedi 12 mars à l'Agora : Spectacle jeune public « Dans'A bulle » de la Cie Syllabe.
 - ✓ Vendredi 18 mars à 18 H à l'Agora : Discussion autour des œuvres d'art du 20^{ème} siècle par Jean-Luc Buis, visite de l'exposition et dédicaces de son livre « le dimanche vers cinq heures ».
 - ✓ Samedi 19 mars de 8 H 30 à 12 H 30 à la Maison Communale : Collecte de sang.
 - ✓ Samedi 19 mars à 17 H : Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.
 - ✓ Samedi 19 mars à la Médiathèque : Atelier de généalogie proposé par Corinne Mazo, membre de l'association « Lire à Saint-Evarzec ».
 - ✓ 24, 25 et 26 à la mairie : Exposition « les p'tites bêtes » par le SIVALODET (présentation aux écoles, à l'accueil de loisirs et aux ateliers TAP).
- 📖 Date du prochain Conseil Municipal : le Jeudi 7 avril 2016 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 H 35 et ont signé les membres présents.